

Quelle Attestation à utiliser en rénovation partielle ou mise en sécurité d'un logement ? :

Pour des travaux de rénovation partielle ou de mise en sécurité concernant un logement, il convient d'utiliser l'attestation de conformité (de couleur jaune).

Cette attestation peut être rédigée comme suit :

Cocher Existants Rénov. partielle

Voir n° 1 à n° 13 "mode d'emploi de mon attestation de conformité"

A Remplir si présence d'un chauffage électrique ou d'une climatisation Voir n° 13, 15, 17 du "mode d'emploi de mon attestation de conformité"

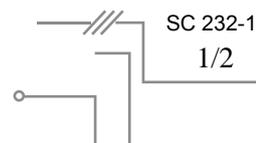
► Si vous avez créé des nouveaux circuits, indiquer leur nombre en fonction de leur section dans la ligne « neufs ».

► Pour les circuits existants mis en sécurité, faites de même dans la ligne « existants » **OU** indiquer la mention « **Mise en sécurité** »

Partie Domestique (Foyers lumineux, Prises de courant, Cuisson, ...)					Partie Chauffage électrique / Climatisation							
NOMBRE ET SECTION DES CIRCUITS(*)												
autres sections	1,5	2,5	4	6	Tri	sections en mm ²	1,5	2,5	4	6	Tri	autres sections
				1		neufs						
						existants						

Dans cet exemple, il a été créé 1 nouveau circuit de section 6 mm² et le reste des circuits existants (*) a été mis en sécurité

(*) les circuits existants sont uniquement à usage domestique (il n'y a pas de chauffage électrique ou de climatisation)



Dans l'exemple ci-dessous :

NOMBRE ET SECTION DES CIRCUITS ^(*)													
autres sections	1,5	2,5	4	6	Tri	sections en mm ²					autres sections		
						1,5	2,5	4	6	Tri			
	2	4	3		1								
							2						

Il n'y a aucun nouveau circuit (ligne neufs vide), et les circuits existants (*) ont été mis en sécurité.

- (*) → Circuits domestiques : 4 circuits de sections 1,5 mm² + 3 de section 2,5 mm² + 1 de section 6 mm²
 + 2 d'une autre section par exemple des circuits de Ø 12/10 mm
 → Circuits Chauffage électrique et/ou de climatisation : 2 circuits en 2,5 mm²

► Indiquer le nombre de foyers lumineux et de prise de courant des circuits neufs dans la partie « Neufs »

► Faire de même pour les foyers lumineux et les prises de courant des circuits existants conservés dans la partie « existants » **OU** mettre la mention « **Mise en Sécurité** »

NOMBRE DE PRISES DE COURANT ET FOYERS LUMINEUX											
neufs					existants					Pièces	
16 A	20 A	32 A	Tri	F.lum ^(*)	16 A	20 A	32 A	Tri	F.lum ^(*)		
3				2							séjour - salon
											1 ^{re} chambre
											autres chambres
											cuisine - office
											salle d'eau
											entrée - dégagement
											dépendances
											autres pièces

Mise en sécurité

Dans cet exemple, la chambre n°1 a été rénovée totalement (celle-ci est équipée de 3 prises de courant 16 A et 2 foyers lumineux) et l'ensemble des autres pièces a été mis en sécurité.

